

Metz, le 18 mars 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Monsieur le Maire  
53 Grand Rue  
57670 Bénestroff

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant les épandages de boues de la station d'épuration de Bénestroff sur la commune de Bénestroff – Décision

**RÉF.** : Dossier DIOTA – GUN – 2024 - 0007

**P.J.** : le récépissé de déclaration  
le courrier de recevabilité  
le dossier de déclaration


Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de déclaration concernant les épandages de boues de la station d'épuration de Bénestroff est recevable.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du récépissé de déclaration et du courrier ci-joint valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
l'adjointe



Astride ERMAN